

<https://eps01.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article106>



NATATION

- Enseigner l'EPS - Priorités nationales : AAq, SN, SRAV - Aisance Aquatique et Savoir Nager -

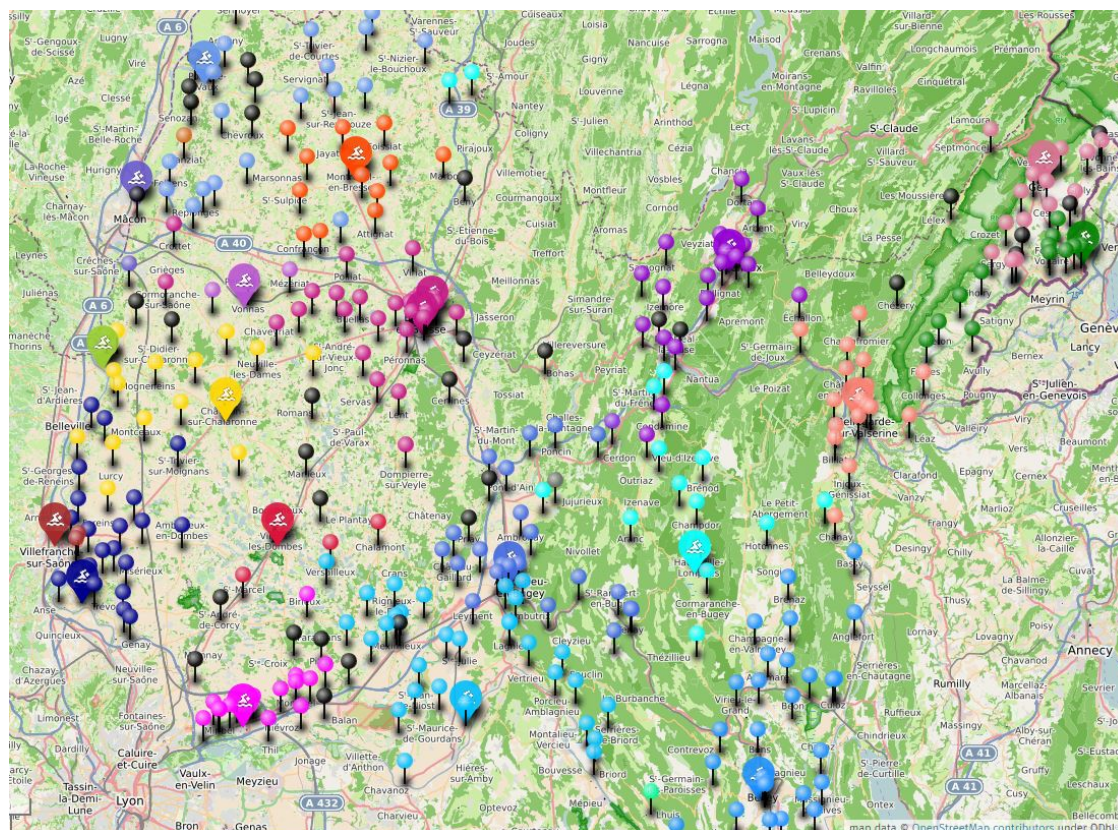
Date de mise en ligne : lundi 22 juillet 2019

Copyright © EPS 01 - Tous droits réservés

Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale inscrite dans les programmes d'éducation physique et sportive.

Le parcours d'apprentissage de l'élève commence, dès le cycle 1, par des moments de découverte et d'exploration du milieu aquatique. Il se poursuit au cycle 2 par des temps d'enseignement progressif et structuré. Au cycle 3, la natation fera l'objet, si possible, d'un enseignement à chaque année du cycle pour favoriser la continuité pédagogique avec le collège et notamment de garantir la validation de l'ASNS.

La natation dans l'Ain (Cliquez sur la carte pour avoir accès aux documents proposés par chaque circonscription)



Le Plan "Aisance Aquatique" : En 2019, Roxana Maracineanu, ministre des Sports, a lancé, le plan « [Aisance Aquatique](#) ». Les "classes bleues" mises en place durant le temps scolaire ont pour caractéristiques de donner la priorité aux élèves de GS, et d'être organisées en "massé" (2 séances par jour pendant 1 semaine ou 1 séance par jour durant 2 semaines). C'est aussi l'occasion de former les adultes jouant un rôle dans l'enseignement de la natation (PE, MNS, ETAPS, éducateurs)

[Les classes bleues dans le département de l'Ain](#)

Savoir nager dans l'Académie de Lyon [lien](#)